

PV du Conseil municipal du 15 février 2018

Présents : Victor Vecchiato, Jean-Pierre Agresti, David Loose, Pierre Jail, Florence Blanchet, Gabriel Péro, Alain Chabuel, Ghyslaine Arnaud-Ialynko, Hervé Labadie, Jean-Louis Serre, Sandrine Baup, Marine Clavel, René Rigaux, Jean-François Bove

Absents excusés : Annie Blanc ayant donné pouvoir à Victor Vecchiato, Hélène Colombani, ayant donné pouvoir à Hervé Labadie, Hélène Miller, Chantal Ancé

Secrétaire de séance : Pierre Jail

Modification de l'ordre du jour :

- Le PV n'ayant pas été diffusé aux élus avant la séance, le 1^{er} point est retiré de l'ordre du jour.
- Une deuxième délibération est rajoutée à l'ordre du jour concernant la voie communale 13 à Cordéac

1. Approbation de l'opération « création du café-épicerie associatif » sur le Domaine de Talon ainsi que son plan de financement.

Monsieur le Maire rappelle la réalisation d'ateliers participatifs, menés avec la population, au moment de la définition des usages du Domaine de Talon.

Parmi les propositions issues de ses ateliers, les habitants ont porté au Conseil municipal de Saint-Sébastien la création d'un café-épicerie associatif.

De ces ateliers est née l'association O'Talon qui a construit un solide projet de gestion de ce futur service aux habitants.

Monsieur le Maire rappelle les objectifs de ce projet ;

- Promouvoir les circuits courts, valoriser les producteurs locaux et développer l'économie locale dans son ensemble
- Promouvoir la qualité alimentaire et l'écologie en favorisant les changements de pratiques de consommation ainsi que le respect de l'environnement et des hommes
- Favoriser les rencontres et lutter contre l'isolement, créer du lien social dans un lieu convivial
- Dynamiser la citoyenneté, la solidarité et l'intérêt général en devenant un lieu de services, d'informations, d'entraide et de solidarités

Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'opération :

Type dépenses	Montant des dépenses
Travaux de second œuvre (peinture et luminaires)	2 400 €
Aménagement et mobilier cuisine	17 900 €
Aménagement épicerie (présentoir, caisse enregistreuse, banque de paiement)	12 400 €
Matériel informatique (ordinateur, imprimante, logiciel)	3 700 €
Véhicule utilitaire	9 600 €
Total	46 000 €

Type de recettes	Demandé/Obtenue
Autofinancement n'appelant pas le leader	
Autofinancement public appelant du LEADER	16 560 €
FEADER	29 440 €
Total	46 000 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- APPROUVE la réalisation du café-épicerie associatif ;
- VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide LEADER pour financer cette opération.

2. VC 13 Cordéac

Cette délibération s'inscrit dans la suite des travaux de voirie réalisés en 2017. La commune a eu besoin d'avoir l'accord de 5 propriétaires qui s'est traduit par la signature des plans d'implantation du chemin. La commune doit désormais procéder à l'achat de ces parcelles. Pour cela la commune doit procéder au bornage précis du chemin et réaliser les actes pour chacune des parcelles, au nombre de 15. La valeur de rachat a été fixée à 1 euros du m2.

Le Conseil doit délibérer pour autoriser le Maire :

- à missionner un cabinet de géomètres ATMO pour réaliser le document d'arpentage et effectuer le bornage total et définitif de l'alignement de la VC13 ; coût estimé : 4800€ TTC

- de régler au notaire, Maître Mathieu, les frais d'acquisition et de cession. coût estimé : 1200 € TTC

soit un total de 6000€ TTC maximum, plus 150€ pour l'achat des parcelles

Le Conseil délibère favorablement à l'unanimité.

3. Questions diverses

Ecole Steiner :

L'école Steiner est logée actuellement à Mens, mais recherche un nouveau lieu. Plusieurs enfants de Châtel-en-Trièves sont scolarisés dans cette école. L'école publique n'étant plus en risque de fermeture, il est demandé que la question de l'implantation de cette école associative sur la commune soit réétudiée.

Le Maire recontactera sous peu cette association pour refaire le point sur cette situation. Une information sera communiquée ensuite en bureau municipal puis en commission social-vie scolaire.

Très Haut Débit par fibre optique:

Une arrivée était prévue de manière différenciée : 2020 pour Saint-Sébastien et entre 2020 et 2024 pour Cordéac. Ces dates sont confirmées. La raison de ce décalage est technique : le nœud de raccordement au débit pour Saint-Sébastien arrivera du Trièves, tandis que le nœud de Cordéac arrivera côté Pellafol.

Le travail de numérotation des voies doit être réalisé.

Très Haut Débit par réseaux hertziens

Ce dispositif passe par plusieurs opérateurs. La commune est déjà couverte. Les habitants doivent s'adresser aux opérateurs pour en bénéficier.

Deux sites d'informations existent : iserethd.fr / iserehd.net

Ces informations seront diffusées aux habitants lors du prochain bulletin municipal.

La séance est levée à 21h01.

Pierre JAIL

